



## LES PARAJURISTES, AMBASSADEURS DU DROIT AUPRÈS DES POPULATIONS TCHADIENNES

[www.asf.be](http://www.asf.be)

Avec le soutien de



**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

## Besoin(s) de justice

**M**algré les réformes engagées ces dernières années sur le plan législatif et judiciaire, les citoyens tchadiens rencontrent encore des défis majeurs en matière d'accès à la justice. La population connaît mal ses droits et les moyens de les exercer, particulièrement en milieu rural où les règles coutumières restent très puissantes et où l'offre de justice moderne est insuffisante.

**L'**accès à un avocat n'est pas garanti. En l'absence d'un système d'aide légale<sup>1</sup> fonctionnel, le coût des services d'un avocat est inabordable pour la majorité des justiciables. En outre, le Tchad compte moins de 200 avocats inscrits au Barreau, pour une population dépassant les 11 millions d'habitants. Enfin, les avocats étant presque tous basés dans la capitale, la majorité des Tchadiens ne peuvent pas avoir recours à leurs compétences pour faire valoir leurs droits. Ainsi, alors que 32% des personnes impliquées dans un litige à N'Djamena ont été assistées par un avocat, ce chiffre est 10 fois moins élevé dans les campagnes.<sup>2</sup>

**A**fin de répondre à ces difficultés, la société civile tchadienne se mobilise. Des organisations proposent des services d'aide légale aux personnes les plus démunies, sous la forme d'interventions d'acteurs locaux communément appelés «parajuristes».

**A** l'instar d'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Malawi, le Mali ou encore la Sierra Leone, où l'accès aux services d'un avocat reste limité pour la plupart des justiciables, le rôle joué par les parajuristes dans l'accès à la justice des communautés au Tchad est crucial, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité. Les parajuristes constituent une véritable porte d'entrée au droit pour des dizaines de milliers de justiciables.



1. L'aide légale se définit comme l'ensemble des services juridiques gratuits qui permettent d'informer, conseiller et assister les personnes à utiliser le droit et les procédures administratives et judiciaires existantes.  
2. Enquête d'opinion sur la Justice au Tchad (EOJT-2014), réalisée par le Dr. Jean Paul Zoyem dans le cadre du Projet d'Appui à la Justice au Tchad de l'Union européenne, rapport final, mai 2015.

Djimadoum

Joël

Marceline



## Qui sont les parajuristes ?

Les parajuristes sont des hommes et femmes non professionnels du droit mais qui disposent des notions de base en la matière, connaissent les procédures judiciaires ainsi que les réalités sociologiques de leur pays et contribuent ainsi à rendre le droit accessible aux populations.

Les parajuristes sont formés par leurs organisations respectives en vue de résoudre les problèmes d'ordre juridique les plus couramment rencontrés par les membres de leur communauté: violences conjugales, mariages forcés, abandons d'enfants, litiges fonciers, corruption, abus de pouvoir, etc. Parallèlement, ils renforcent les capacités des populations à s'auto-représenter.

Les missions des parajuristes sont nombreuses. Ils agissent au niveau de la prévention des conflits, notamment via la sensibilisation et l'information des populations quant à leurs droits et obligations et aux procédures judiciaires applicables. Au niveau de la gestion des conflits, leur action porte entre autres sur l'assistance et la délivrance de conseils aux populations, la facilitation des règlements à l'amiable et la médiation des parties au litige, l'orientation vers d'autres prestataires et/ou vers les juridictions lorsque c'est nécessaire, et enfin l'accompagnement des justiciables dans leurs démarches pré-juridictionnelles.

L'importance de leur rôle est de plus en plus reconnue, aussi bien par les populations bénéficiaires de leurs services que par les autorités formelles et traditionnelles.

**Djimadoum, 40 ans, père de 11 enfants, habite Béré.** «Après le décès de notre père, mes frères ne

*voulaient pas partager équitablement ses terres. Le chef du village a été saisi du problème et il nous a convoqués, mes frères et moi. En l'absence d'accord entre nous, nos terres ont été saisies».*

**Au Tchad, la terre constitue la richesse principale des communautés. Djimadoum n'échappe pas à la règle. Sans terre, il lui est impossible de subvenir aux besoins de sa famille.**

*«Frustré par la décision, je me suis renseigné dans le village pour voir s'il existe d'autres institutions capables de rendre justice et là, pour la première fois, on m'a parlé des parajuristes. Après avoir expliqué mon problème à Marceline [parajuriste de Béré], une nouvelle rencontre a été organisée avec mes frères et le chef du village. Grâce à son intervention, nous avons enfin pu résoudre le problème et partager équitablement les terres de notre père».*

**Pour Djimadoum, le parajuridisme est «une nouvelle forme de jugement qui arrange beaucoup les villageois. L'intervention des parajuristes peut certainement réduire le nombre de conflits non résolus et alléger la tâche du chef du village».**

**Joël, chef de village de Péni, une autre localité du sud du Tchad,** recourt d'ailleurs souvent à l'expérience et aux services des parajuristes pour résoudre les problèmes qui surviennent au sein de sa communauté: «Il y a de nombreux problèmes, mais les parajuristes aident beaucoup. Sans eux, on serait submergé». Joël n'hésite d'ailleurs pas à orienter de plus en plus ses concitoyens vers les parajuristes.

**Avantage de taille au vu des réalités économiques du pays, la grande majorité des parajuristes exercent leurs activités en tant que bénévoles. La source de leur motivation est variée. Toutefois, tous expriment le besoin d'être utiles à leur**

Bedjebedje

Madjibarne

Bebedadi



communauté. Nombreux sont les parajuristes qui ont eux-mêmes été confrontés à un manque d'offre de justice lorsqu'ils en ont eu besoin, et qui par la suite ont souhaité apporter leur pierre à l'édifice.

**Marceline, 38 ans et mère de 13 enfants, exerce son activité de parajuriste à Péné depuis 2010.** Toutes les deux semaines, elle sensibilise les populations des villages avoisinants sur leurs droits et devoirs, principalement en matière de violences basées sur le genre et de droits des enfants. *«Le parajuridisme arrange de nombreux problèmes dans les villages et contribue efficacement à résoudre les conflits. Ce qui me motive, c'est que de nombreuses personnes viennent me voir pour être conseillées. C'est également une forme de reconnaissance».*

**Bedjebedje, 58 ans, parajuriste depuis 3 ans à Béré,** confirme : *«Ce qui me motive le plus, c'est l'apport que nous donnons à la société et la façon dont nous l'éduquons au droit. Mon souci est que justice soit faite».*

**Madjibarne, 53 ans, est mère de 5 enfants. Parajuriste active depuis 2013,** elle complète : *«On s'implique pour le bien du pays. La formation reçue m'a permis de mieux comprendre les problèmes liés à la société et de pouvoir sensibiliser ma communauté».* Elle évoque notamment les nombreux cas de mariages précoces. *«Je compte poursuivre mon engagement car le bénévolat est important pour le développement de mon pays».*

Être parajuriste n'est pas aisé. Les obstacles peuvent être nombreux : manque de reconnaissance de la part de certaines autorités qui les considèrent parfois comme une menace à leurs intérêts, manque de ressources financières pour assurer la délivrance des services (absence de locaux, insuffisance des moyens de transport et de communication, etc.) et souvent manque de formation adéquate.

Certains parajuristes exercent une profession rémunérée en dehors de leurs activités de prévention et de gestion des conflits ; d'autres se débrouillent afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur foyer tout en poursuivant leur activité bénévole au profit de leur communauté. Tel est le cas de **Bebedadi, 35 ans, mère de 8 enfants et parajuriste à Béré depuis 2013** : *«Pour payer les charges de mon ménage, je vends des paniers et des gobelets fabriqués à l'aide de bouteilles en plastique, ainsi que des tricots. Ce n'est pas toujours facile mais je suis motivée par mon travail».*

Tous ces bénévoles plaident pour une amélioration de leurs conditions de travail. La plupart d'entre eux se déplacent à pied, parfois pour de longues distances. Ce manque de moyens les empêche souvent d'atteindre des zones plus reculées où la population ne peut donc pas bénéficier de leurs services.

**Le chef de village de Péné, Joël,** partage leur souhait : *«Au vu de la population et des conflits qui existent, je plaide en faveur du renforcement du nombre et des moyens des parajuristes».*



# Une justice proche des populations

Située à la rencontre des systèmes formels et traditionnels de règlement des conflits, l'intervention des parajuristes participe largement au renforcement de la paix et de la cohésion sociale au sein de la communauté.

Leur action permet bien souvent de résoudre les litiges sans acrimonie et d'éviter un recours systématique aux forces de police et aux autorités. Elle contribue également à décongestionner les tribunaux et les lieux de détention.

Mbaibai



**Mbaibai, 45 ans, mère de 5 enfants, parajuriste à Béré,** résume parfaitement la situation : *«J'ai décidé de rejoindre l'équipe de parajuristes pour des raisons civiques. En raison du manque de moyens de transport, je me déplace à pied. Mais je m'estime contente et je suis optimiste; j'espère que les conditions de travail s'amélioreront un jour»*. Pour elle, comme pour tant d'autres, il n'est pas question d'abandonner un travail qui aide la population. Cette population se montre souvent très reconnaissante des services rendus. Ainsi, à Bébédjia, une jeune maman a bénéficié de précieux conseils et d'une assistance juridique. En guise de signe de reconnaissance, elle a prénommé son nouveau-né «Parajuriste».



## ASF soutient l'accès à la justice

**A**vocats Sans Frontières (ASF) est engagée depuis 2012 au Tchad afin d'améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité, principalement via la délivrance d'un appui technique aux organisations de la société civile qui sont actives dans ce domaine depuis de nombreuses années déjà.

**A**ux côtés de ces intervenants de premier rang, ASF œuvre à une meilleure reconnaissance, par tous les acteurs, du rôle crucial joué par les parajuristes en matière d'accès à la justice. Un des objectifs est d'améliorer leurs conditions de travail.

**A**insi, dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne tout d'abord et par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ensuite, ASF a facilité les réflexions de sept organisations de la société civile autour de la question de la pratique du parajuridisme au Tchad.

**L'**objectif de ces réflexions était de permettre aux différentes organisations d'améliorer leurs pratiques en la matière, notamment afin :

- D'assurer la qualité et le professionnalisme des services délivrés aux populations ;
- D'améliorer la connaissance et la reconnaissance du rôle et du travail des parajuristes par leurs communautés et par les autorités ; et
- In fine, d'améliorer leurs conditions de travail.

**Au** cours de six ateliers d'échange et de partage, étalés sur plus d'une année, ASF a pu guider ces organisations et leurs parajuristes vers l'adoption et la signature d'un statut commun du parajuridisme au Tchad. Ce document vise à assurer une compréhension commune des règles et des principes qui régissent le parajuridisme, notamment quant aux actes qui peuvent être posés par les parajuristes (et leurs limites intrinsèques), aux critères d'éligibilité, à l'obligation de formation initiale et continue et finalement quant au code de conduite auquel ils doivent adhérer dans l'exercice de leur mission.

**L'**adoption de ce texte constitue une étape cruciale en vue de la reconnaissance progressive d'un statut officiel du parajuridisme au Tchad par les autorités. En effet, l'expérience le démontre : la reconnaissance d'un tel statut est largement favorisée, sinon conditionnée, par l'harmonisation des pratiques entre les organisations de la société civile actives dans le secteur.

**ASF** entend continuer son soutien auxdites organisations, notamment via l'appui à la mise en œuvre du statut et du curriculum de formation qui l'accompagne ; pour un meilleur accès au droit au bénéfice des populations tchadiennes.



Le statut commun du parajuridisme au Tchad est disponible en ligne sur [www.asf.be/wp-content/uploads/2016/10/Statut-PJ\\_Final.pdf](http://www.asf.be/wp-content/uploads/2016/10/Statut-PJ_Final.pdf)